

MARRAKECH – GAC : Séance de rédaction du communiqué (1 sur 3)

Mercredi 26 juin 2019 – 13h30 à 15h00 WET

ICANN65 | Marrakech, Maroc

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi de vous avoir fait attendre. Ça y est, de nouveau, cela fonctionne donc on va pouvoir commencer.

Je suggère que l'on commence par une lecture rapide du communiqué, surtout parce que tout le monde n'est pas encore revenu dans la salle. Donc mieux vaut de ne pas finaliser quoi que ce soit avant tous ne soient pas de retour dans la salle. Donc on va faire une lecture rapide de l'ensemble du communiqué. Sous le titre, introduction : « Le comité consultatif GAC pour l'ICANN s'est réuni à Marrakech, Maroc, du 24 au 27 juin 2019. Soixante-six membres du GAC et cinq observateurs ont participé physiquement à cette réunion. Un membre du GAC a participé à distance. La réunion du GAC a été organisée pendant l'ICANN65 et toutes les plénières du GAC ont été organisées pendant cette conférence. »

Sous l'intitulé activités interconstitutionnelles et engagement de la communauté, réunion avec le Conseil d'Administration de l'ICANN : « Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'Administration de l'ICANN a et a parlé des points suivants : évolution du modèle

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

multipartite de l'ICANN; codes des pays à deux caractères comme domaines de second niveau; efforts de pérennité du renforcement des capacités GAC; protection des OIG; enregistrement de domaines et questions liées à la protection des données; candidature .amazon et cela, c'est la partie qu'on a demandé au personnel de bien vouloir rédiger pour résumer la teneur des discussions sur .amazon.

Pendant la réunion avec le Conseil d'Administration de l'ICANN, plusieurs membres du GAC ont saisi cette opportunité pour faire part de leur préoccupations par rapport à la décision récente du Conseil d'Administration pour déclarer que la proposition du 17 septembre 2019 était acceptable et demander à l'organisation ICANN de poursuivre le traitement de la candidature .amazon conformément aux politiques et procédures du programme des nouveaux gTLD. Plusieurs membres ont fait référence au suivi des avis du GAC précédents exprimés dans le communiqué du GAC d'Abu Dhabi de l'ICANN60 et ont exprimé, je cite: « ... le besoin de trouver une solution mutuellement acceptable dans le cas de .amazon pour les pays affectés et pour la société Amazon. » Les commentaires envoyés au Conseil d'Administration seront envoyés par la suite. »

Kavouss? Ce que je ne veux pas, c'est qu'on répète cette discussion une fois que tout le monde sera de retour.

réunion concernant les procédures ultérieures. Voilà où nous allons inclure ce texte. Bien.

Nous passons à la réunion avec la ccNSO. « Le GAC s’est réuni avec les membres du conseil de la ccNSO et a débattu de questions liées au retrait de PDP et révision des ccTLD IDN en général et recommandations politiques y afférentes. »

Réunion avec la GNSO : « Le GAC s’est réuni avec les membres du conseil de la GNSO et a discuté des points suivants : le PDP pour les spécification temporaires pour les données d’enregistrement de gTLD phase II et l’initiative de suivi législatif de l’ICANN. » Une intervention a été soulevée pour demander à la GNSO de créer un cadre formel pour un suivi législatif qui reflèterait les règlements nationaux applicables aux procédures opérationnelles de l’ICANN et adoptés en coopération avec les États. On vient de me dire que c’est un texte qui a été proposé par la Russie.

Kavouss.

IRAN :

Merci. Pas de problème, on pourra revenir ensuite. Mais par rapport à l’ALAC, il y a deux choses. Mais je ne comprends pas le dernier point. Ce qu’on a dit à cette réunion, c’est qu’on doit avoir un nouveau terme pour les réglementations et les

législations. Et le président du conseil a dit : « Oui, c'était au gouvernement de proposer quelque chose. » Et je vous ai proposé quelque chose à vous puis à Cherine et à Göran en parlant peut-être de procédures juridiques pour éviter peut-être le terme législatif et réglementations. Mais je ne comprends pas pourquoi on parle ici de législation nationale ; cela, il faut l'éviter. On peut dire que finalement, quoi qu'on dise, cela doit être conforme à la loi nationale du pays. Mais cela complique les choses. Si on veut être conformes à toutes les lois nationales, on ne va jamais s'en sortir.

Donc je ne m'oppose pas à ce qu'a dit la Russie mais on en a parlé. C'est quelque chose de très sensible. Ce que je propose, c'est de ne pas utiliser le terme réglementations ni législations mais parler de procédures juridiques pour que l'ICANN puisse agir comme responsable central du traitement des données. C'est une question complexe et il faut veiller à ne pas répéter toute la teneur des discussions qu'on a déjà eues en plénières.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Et pour les collègues qui viennent de nous rejoindre, sachez qu'on a décidé de lire brièvement ce communiqué. Tout nouveau texte a été colorié. Vous le voyez ici en couleurs. Et nous allons repasser en détail ces textes qui ont

été ajoutés. Merci Kavouss, effectivement, nous allons revoir ce texte.

KAVOUSS ARASTEH : Pour l'ALAC et le GAC, il y a deux problèmes. Le premier, c'est coopération continue avec l'ALAC concernant les questions d'intérêt commun ; cela, il faut le dire clairement. Et deuxièmement, le renforcement de capacités, on a demandé à ce que les organisations internationales travaillant dans le domaine du renforcement des capacités et travaillant sur les mêmes questions devraient être contactées parce qu'il s'agit de deux choses différentes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je n'ai pas vu Ana dans la salle mais elle a promis de nous envoyer un texte. Ah, elle l'a déjà fait ? Elle a envoyé le texte ? Il figure déjà à l'écran me dit-on. Ce texte dit ce qui suit : « Le GAC et l'ALAC se sont mis d'accord pour continuer à étendre le groupe focus sur le renforcement de capacités sur la coopération des domaines politiques d'intérêt commun pour les gouvernements et les utilisateurs finaux. Il a été convenu de discuter de manière conjointe d'une nouvelle série possible de gTLD. Cette discussion aura lieu dans un groupe focus du GAC sur les gTLD ultérieurs afin d'optimiser les ressources et de ne pas multiplier le nombre de groupes de travail. »

J'aimerais revenir sur ce texte lorsqu'Ana sera de retour dans la salle parce que c'est elle qui a élaboré ce texte. Donc je préfère le travailler quand elle sera là. Avançons donc.

Réunion avec le groupe de travail du GAC sur l'ATRT3. Je crois que cela va avoir lieu demain, n'est-ce pas ? « Le GAC s'est réuni en plénière avec les membres du groupe de travail du GAC de l'ATRT3. Le groupe de travail du GAC a présenté plusieurs questions concernant le GAC et ses liens avec le Conseil d'Administration, l'ICANN et les autres unités constitutives de l'ICANN. Les membres du GAC ont été invités à se porter volontaires pour des entretiens futurs avec le groupe de travail. »

Donc cela, vous l'aurez vu sur l'ordre du jour, c'est une réunion qui aura lieu demain. C'est quelque chose de factuel. Donc on ne reflète rien pour l'instant dans le communiqué sur la teneur des échanges puisque nous ne les avons pas encore vus.

Demain, nous aurons également une réunion sur la commission mondiale sur la stabilité de l'espace cybernétique, GCSC. Le texte devrait arriver sous peu.

Autre réunion également avec le groupe directeur sur l'acceptation universelle, l'UASG. « Pour les discussions intercommunautaires, les membres du GAC ont participé aux séances intercommunautaires pertinentes et questions de haut

intérêt prévues dans le cadre de l'ICANN65, y compris DNS sur HTTPS, l'avenir du modèle multipartite de la gouvernance, l'impact du RGPD et des recommandations de la phase I du EPDP sur les politiques existantes et procédures et politiques autour de l'acceptation universelle. » Voilà ce que nous avons pour cette section. Il y a encore deux séances, donc, à venir demain

Pour ce qui concerne les affaires internes, les questions internes, membres du GAC, il y a actuellement 178 membres du GAC et 37 observateurs. Groupes de travail du GAC : il y a le groupe de travail sur la sécurité publique du GAC, PSWG. Je crois savoir qu'ils vont nous envoyer un texte et également le groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international, HRIL. Il est dit : « Les coprésidents du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international ont présenté les travaux conduits depuis l'ICANN64 et le document avec les options concernant la mise en œuvre des valeurs fondamentales de l'ICANN dans le domaine des droits de l'homme et dans les opérations avec le GAC. Les informations sur la diversité du genre et l'accessibilité ont été partagées. Les coprésidents du groupe de travail vont continuer à travailler avec le groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme sur une séance éventuelle intercommunautaire pour l'ICANN66. Nous allons continuer de travailler ensemble de manière

intersessionnelle sur la thématique qui concerne le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international. »

J'ai une question, Rob, sur le nombre de membres. On dit qu'il y a un membre qui participait à distance. Est-ce qu'on a compté Suada ?

ROBERT HOGGARTH : Non. En fait, on ne l'a pas prise en considération. À Kobe, vous avez reconnu que Nigel participait à distance et on l'a reflété dans notre communiqué. Ici, c'est légèrement différent la situation parce qu'il ne s'agit pas d'un observateur du GAC mais d'un membre du GAC qui participe à distance. Donc comment le refléter dans le communiqué ? Dans les deux cas, ce qui est important, c'est que la participation, c'était une présentation au GAC.

Et il y a une deuxième question, à savoir comment est-ce que le GAC aimerait traiter, s'il souhaite le faire, la participation à distance de la part de ceux qui nous suivent à travers Zoom ? Peut-être que c'est quelque chose qu'il faudrait régler maintenant parce que cela a eu une incidence sur la question du quorum par exemple. Il faudrait établir des règles directes peut-être maintenant pour dire si le quorum est atteint lorsqu'il y a une participation uniquement physique. Mais si vous voulez ouvrir la participation également à distance pour la prendre en

compte également pour le quorum, il faut le spécifier et le clarifier. La bonne nouvelle, c'est que pour l'instant, il n'y a en pas beaucoup mais peut-être qu'à l'avenir, peut-être que cela pourrait éventuellement encourager une plus grande participation à distance. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je pense que c'est une bonne série de question. D'abord, est-ce que la participation à distance compte ? Pour ma part, je pense que oui. Deuxièmement, est-ce que la participation à distance devrait compter dans le quorum ? Et là aussi, c'est une question qu'on pose à tous. Mais je pense qu'en l'état actuel des choses, soit on les prend en compte les deux, soit aucune parce que j'ai cru comprendre qu'on a pris en compte l'une et pas l'autre, dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, la coprésidente.

ROBERT HOGGARTH : Oui, effectivement. Ici à 66, c'était le nombre de membres du GAC présents ici. Mais je voulais dire ici clairement pour tous de qui il s'agissait lorsqu'on parle du membre du GAC qui a participé à distance.

Vous vous souviendrez qu'à Kobe, on n'a pas parlé de Nigel mais cela sera reflété dans le procès verbal en annexe où on stipule le

nombre de personnes qui ont participé. Cela, c'est plus une question qui relève du communiqué.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Rob de cette précision. J'ai mal compris. J'ai pensé que le membre qui participait, c'était quelqu'un d'autre. Bien. En termes de comptabilité, on est bon.

Maintenant en termes de discussion, demain, nous avons une discussion sur les questions internes. Donc cela, on va en parler demain, à savoir comment comptabiliser la participation à distance et comment calculer le quorum, si on le prend on considération ou pas.

Fabien, est-ce qu'on pourrait revenir s'il vous plaît aux groupes de travail? Le groupe de travail suivant, c'est le groupe de travail sur les régions faiblement desservies, USRWG. « Le groupe de travail a finalisé ou organisé son atelier de travail de renforcement des capacités pré-ICANN65 avec les membres du GAC pour l'Afrique avec le soutien généreux du gouvernement marocain et de l'autorité de réglementation nationale marocaine. Le GAC a soutenu le rapport d'évaluation de renforcement de capacités de ce groupe de travail avant l'ICANN66. Pendant sa réunion en plénière du GAC, l'USRWG a discuté du plan de travail pour approbation amendé par les règles de soutien aux déplacements du GAC, une révision

potentielle et le renforcement du programme de soutien aux candidats pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD, le financement d'ateliers de renforcement des capacités à venir pour l'exercice fiscale 2020. L'USRWG a confirmé son engagement de poursuivre ses efforts à venir en matière de renforcement de capacités avec l'ALAC. Enfin, Karel Douglas de Trinité-et-Tobago assurera les fonctions intérimaires de coprésident de ce groupe de travail dans l'immédiat. »

Concernant le groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC : « Le groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC s'est réuni en séances plénières ainsi que non plénières pendant l'ICANN65 pour débattre du document des lignes directrices du groupe de travail du GAC développé depuis l'ICANN64 pour compléter les principes opérationnels du GAC. Le président du groupe de travail a invité les membres du GAC à fournir des contributions sur les lignes directrices. »

Qu'est-ce qu'on entend ici par « complété », *complement* en anglais, compléter les principes opérationnels du GAC ?

BENEDETTA :

Cela veut dire que cela ne fait pas partie des principes opérationnels. C'est en plus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, très bien. Avançons. Kavouss ?

IRAN : Si vous voulez ajouter quelque chose qui ne fait partie des principes opérationnels, alors il ne faut pas dire que cela complète. Cela ajoute mais cela ne complète pas. Ce sont deux choses d'un point de vue juridique qui sont totalement différentes. Ajouter quelque chose, c'est quelque chose d'informatif alors que compléter, cela a un autre sens. Je ne sais pas, moi, je n'y ai pas participé, je n'en sais rien. Mais en tout cas, sur un plan strictement terminologique, ce sont deux choses différentes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très sincèrement, je pense que l'exercice ici, c'est de revoir tout plutôt que de compléter ce qui manque.

ROBERT HOGGART : Je pense l'approche prise par ce groupe de travail, c'est qu'ils ont commencé à travailler sur les lignes directrices d'abord sans modifier les principes. Et une fois qu'ils ont une série de lignes directrices qu'ils considèrent que les membres du GAC peuvent soutenir, alors ils vont recommander des changements aux

principes opérationnels. Donc c'est un excellent départ pour savoir s'ils vont ajouter ou compléter les principes. Tout cela va dépendre de la décision finale ou des recommandations finales de ce groupe de travail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Rob.

Bien, poursuivons notre lecture et on reviendra là-dessus.

Groupe focal du GAC sur les séries ultérieures des nouveaux gTLD. « Le groupe focal constitué à la suite de l'ICANN64 pour examiner les contributions politiques dans les discussions sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD s'est réuni pour la première fois à Marrakech. Douze participants du GAC se sont portés volontaires pour participer à cet effort. Le groupe focal va établir des priorités dans ses travaux en fonction du tableau de bord du GAC préliminaire, état d'avancement des domaines substantifs d'intérêt pour le GAC sur les procédures ultérieures des nouveaux gTLD. Le groupe focal fera rapport au GAC sur ses délibérations et discussions et ne parlera pas – ici, il y a une erreur dans la version anglaise, une préposition ne devrait pas être là – au nom du GAC. »

Ensuite, BGIG : « Le GAC s'est réuni avec le BGIG et a débattu du tableau de bord du Conseil d'Administration de l'ICANN en

réponse au communiqué du GAC de Kobe, calendrier pour la révision du Conseil d'Administration du communiqué du GAC à Marrakech et avis en suspens et reporté du GAC. Les membres du GAC ont suggéré que des échanges entre le Conseil d'Administration de l'ICANN et du GAC à la suite des réunions de l'ICANN soient moins formels. »

Élection des leaders du GAC. « Le processus d'élection des vice-présidents du GAC sera lancé peu après la réunion 65 de l'ICANN. La période de nominations arrivera à terme le 18 septembre 2019. Si besoin est, un processus de vote aura lieu le 5 novembre 2019 lors de la réunion 66 de l'ICANN où la confirmation des désignations aura lieu. »

Questions opérationnelles du GAC : « Le GAC a été informé par le personnel de soutien du GAC sur les élections à venir de nouvelles gestions en termes de constitution des membres du GAC, participation aux réunions du GAC, efforts pour faciliter la participation au groupe de travail du GAC et mise en œuvre de nouvelles politiques en matière de confidentialité de l'organisation ICANN. »

Là, je pense qu'il faut mettre groupe de travail au pluriel pour faire référence également aux réunions qu'on a demain.

Ensuite, questions qui sont importantes ou d'importance pour le GAC. Protection OIG : « Le GAC prend note de la discussion entre

les représentants du conseil de la GNSO et du GAC sur les OIG qui a été observée par le membre du Conseil d'Administration concernant l'espoir partagé de se mettre d'accord sur les paramètres selon lesquels il faut charger un groupe focus d'élaborer des recommandations politiques qui permettraient de répondre aux préoccupations. Et le texte a bougé trop vite. L'interprète n'a pas pu suivre.

Ensuite, avis consensuel au Conseil d'Administration de l'ICANN.
« Les points suivants d'avis du GAC envoyés au Conseil d'Administration ont atteint un niveau de consensus tel que défini par les statuts constitutifs de l'ICANN.

.amazon: « Le GAC considère que l'avis du GAC sur les candidatures du .amazon n'ont pas été respecté et demande au Conseil d'Administration de l'ICANN de rétablir les conditions nécessaires vis-à-vis du candidat et des huit pays de l'Amérique du Sud vis-à-vis de la région pour parvenir à une solution mutuellement acceptable tel que requis dans les candidatures .amazon et d'avancer conformément à l'avis du GAC.

En 2014, lorsque le Conseil d'Administration a accepté l'avis du GAC sur le .amazon, à savoir qu'il ne fallait pas accepter cette candidature, le Conseil d'Administration a expressément reconnu que cette décision de porte pas préjudice aux efforts

continus d'Amazon et des membres du GCA pour poursuivre leur dialogue sur les questions pertinentes.

L'avis du GAC d'Abu Dhabi de l'ICANN60 reconnaît le besoin de trouver une solution mutuellement acceptable et lance un appel pour la poursuite de ce processus tel qu'indiqué dans l'avis du GAC de Durban spécifiquement à une vision pour permettre une solution mutuellement acceptable.

Après que le GAC ait adopté l'avis d'Abu Dhabi, le Conseil d'Administration a donné une indication claire à savoir qu'il avait compris que la position par défaut du GAC sur les candidatures .amazon consistait à ne pas accepter la candidature jusqu'à ce qu'une solution mutuellement acceptable soit trouvée. La conférence d'Abu Dhabi a été terminée. Le Conseil d'Administration a demandé au GAC s'il y avait d'autres informations concernant l'avis du GAC sur les candidatures d'amazon qui ne devaient pas être acceptées. La réponse du GAC à la demande du Conseil d'Administration concernant l'avis du GAC sur les candidatures d'amazon qui n'étaient pas acceptées du 17 mars 2018 était soit d'ajouter soit de retirer toute information complémentaire concernant une solution mutuellement acceptable pour les pays affectés et la corporation Amazon pour accepter l'utilisation de .amazon comme un nom de premier niveau. »

Autre chose sur ce communiqué Fabien ?

Dernière chose, suivi des avis précédents du GAC. Là, il s'agit des codes à deux caractères comme noms de domaine de second niveau. Nous avons le texte sur lequel nous nous sommes mis d'accord. « Le GAC continue d'être préoccupé par l'avis du GAC sur la procédure pour la libération de codes des pays aux second niveau pour les nouveaux gTLD qui n'ont pas été pris en considération comme escompté et conseille de prendre des mesures significatives afin d'éviter que cela ne se reproduise à l'avenir. »

Et je vois qu'il y a un nouveau texte qui dit que : « Le GAC reconnaît que des pas ont été pris dans ce sens et encourage le BGIG à explorer de nouveaux pas significatifs vers l'amélioration de la communication entre le GAC et le Conseil d'Administration. Le GAC note également la fourniture de ces mesures de la part de l'ICANN. Toutefois, il aimerait souligner l'efficacité de cet outil qui est encore en cours d'évaluation. Le GAC exhorte l'ICANN à continuer à s'engager vis-à-vis des membres préoccupés du GAC et à s'assurer que leurs préoccupations sont dûment prises en compte. » Voilà le nouveau texte, donc.

La Suisse ? Bien.

Donc nous allons le lire rapidement. Mais d’abord, est-ce qu’il y a quelque chose qu’on n’a pas encore lu ? Oui, la prochaine réunion, c’est donc Montréal, Canada, du 2 au 7 novembre 2019.

Avec cette lecture rapide, nous allons passer maintenant aux différentes parties qui sont surlignées. Olga s’il vous plaît.

OLGA CAVALLI :

Pourrions-nous faire une référence au fait qu’il y a eu une mise à jour par rapport à la piste de travail numéro cinq ou est-ce qu’elle est déjà reflétée dans le communiqué ? Je voudrais que l’on fasse référence au fait qu’il y a eu une mise à jour. Je peux fournir un texte là-dessus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup.

Est-ce qu’il y a des éléments qui manquent en termes de structure ou des titres ?

IRAN :

Est-ce que vous pourriez nous l’envoyer par courriel s’il vous plaît ? Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Kavouss.

Maintenant que nous avons complété la lecture, nous allons reprendre le communiqué dès le début. Fabien, on a ici le nombre de membres qui ont participé à la réunion. Je pense que cela ne pose pas de problème. On vient de me dire que le texte est surligné pour que nous nous mettions d'accord par rapport au fait de savoir si on veut compter la participation à distance ou pas. Kavouss ?

IRAN :

Je pense que la participation à distance est encouragée. Elle est importante car elle facilite aux pays qui ne sont pas à même de venir à la réunion de participer quand même. C'est quelque chose de positif. Je pense qu'on doit le considérer. Et notamment, l'ICANN met à disposition des outils pour pouvoir participer à distance. Je pense que c'est quelque chose de positif et c'est positif d'en parler. Mais je ne suis pas sûr s'il faut parler de quorum à ce stade parce qu'en général, on ne vote pas. L'avis du GAC, c'est un avis consensuel. Donc on ne compte jamais le quorum. Le quorum implique des personnes qui sont présentes de manière physique à la réunion. Parce qu'en fonction des séances, il y a des gens qui participent ou pas.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Kavouss.

Pour ce qui est de la manière dont on va compter les membres présents, est-ce qu'on va compter les membres qui ont participé à distance ? Alors pour ce qui est du quorum, je pense que c'est une discussion à part. Cela est inclus pour les principes opérationnels du GAC. Il y a une séance demain sur les principes opérationnels où l'on parlera du quorum. Et le groupe de travail sur les principes opérationnels décidera si des changements sont nécessaires à ce propos.

Rob et ensuite l'Iran.

ROBERT HOGGARTH : Merci de vos commentaires par rapport au quorum. J'allais citer le principe opérationnel 40.

Juste pour clarifier les choses, qu'est-ce qu'on veut avec ces chiffres ? Nous avons eu une discussion interne entre la différence entre le communiqué et les procès verbaux et quelles sont les différences entre les deux au niveau des informations qui sont fournies. Nous pensions qu'on pourrait ajouter la participation à distance dans les procès verbaux. Nous avons donc la liste de présences, les chiffres peuvent changer demain mais nous allons mieux nous informer et avoir des informations plus actualisées ce soir.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je n'ai pas trop compris ce qu'on nous demande. On est tous d'accord avec le texte qui figure sur l'écran ? C'est ce qu'on nous demande d'approuver ?

ROBERT HOGGARTH : L'ajout serait de dire qu'il y a eu une participation à distance des participants qui n'ont pas fait de présentation parce que Suada a fait une présentation mais il y a eu d'autres participants qui ont suivi à distance mais qui n'ont pas forcément fait des présentations.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Dans cette réunion ?

ROBERT HOGGARTH : Oui. Et ma question est de savoir combien de personnes ont présenté des commentaires par exemple ou ont fait des présentations.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi, j'essaie de comprendre. Je vais vous donner la parole l'Iran. Mais si je comprends bien, on a les membres qui sont présents ici en personne et nous pouvons compter les participants qui ont posé des questions au GAC, qui ont fait des présentations. Et on peut savoir combien de personnes ont suivi

nos discussions sur Zoom. Mais à ce moment-là ce sont des personnes qui ont suivi mais qui n'ont pas participé parce qu'ils n'ont pas posé de questions ou fait des présentations. Alors comment les compter ?

IRAN :

Je ne pense pas que l'on doive aller aussi loin. Si je présente quelque chose ou non, je bénéficie des discussions. Et même si je n'ai rien à dire, je peux suivre les discussions. Il ne faut pas non plus pousser les gens à dire quelque chose.

Deuxièmement, nous devons faire une distinction entre la participation à distance à cette réunion et la participation à distance en général. Pour ce qui est de la participation à distance en général, si cela compte ou pas, on peut dire qu'on considère la participation à distance dans le cadre de la révision des principes opérationnels. Peut-être qu'on peut dire quelque chose de général. Parce que je peux participer à une réunion même si je n'ai pas fait de commentaires. Alors pourquoi suis-je obligé de faire des commentaires ? Je peux suivre la réunion.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je pense que la proposition maintenant est de dire que tous ceux qui ont participé à distance, qu'ils aient présenté, commenté ou

pas devraient être comptabilisés dans notre liste de présence du communiqué. Je ne vois pas d'objection.

Comme Kavouss l'a dit, on va appliquer cette approche pour cette réunion. On pourrait poursuivre les discussions pour des réunions futures, demain en fait pendant la séance sur les principes opérationnels. Voilà une discussion à laquelle je ne m'attendais pas.

Ici sur l'écran, nous voyons le texte fourni par le personnel concernant les séances qui ont eu lieu tout à l'heure. Un texte sur les discussions concernant .amazon. Et je vais la lire pour les membres qui se trouvent dans la salle.

« Pendant la réunion avec le Conseil d'Administration de l'ICANN, plusieurs membres du GAC ont profité de l'occasion pour exprimer leurs inquiétudes par rapport à la décision du Conseil d'Administration d'accepter la proposition du 17 avril 2019 de la société Amazon acceptable et de demander à l'ICANN de continuer de déléguer la candidature .amazon conformément aux politiques et procédures du programme des nouveaux gTLD, y compris la possibilité que le cas .amazon devienne un précédent pour d'autres types de délégations de chaînes soumises à des litiges dans la nouvelle série de nouveaux gTLD. »

Kavouss.

IRAN : « ... ont profité de l'occasion », ce n'est pas nécessaire de le dire, « ...ont exprimé carrément leur point de vue ». On n'a pas besoin de dire : « Ils ont profité de l'opportunité. » Et « ...ont demandé à l'ICANN » ; non, on n'ordonne pas à l'ICANN, on demande.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Deux commentaires de l'Iran. Donc éliminer « ... ont profité de l'occasion » et dire directement « Plusieurs membres du GAC ont exprimé leurs inquiétudes... » Et la deuxième proposition de l'Iran est de changer « ... ont ordonné », *directed* en anglais par « ... ont invité l'organisation ICANN, etc. »

ROBERT HOGGARTH : Ici, ordonner fait référence à ce que le Conseil d'Administration ordonne de faire à l'organisation ICANN. Ce n'est pas le GAC qui ordonne mais le Conseil d'Administration qui ordonne.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est cela. Donc ce n'est pas le GAC qui ordonne au PDG mais le Conseil d'Administration qui ordonne au PDG. Alors : « Pendant la réunion avec le Conseil d'Administration, certains membres du GAC ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à la décision du Conseil d'Administration d'accepter la proposition envoyée

par la société Amazon le 17 avril 2019 et... » - ici, on parle du Conseil d'Administration – « ... et ordonné à l'organisation ICANN de déléguer la candidature .amazon. » Donc c'est le Conseil d'Administration qui ordonne à l'organisation ICANN de procéder à la délégation.

IRAN : Je pense que le terme « et » ici crée un peu de confusion. Je ne pense pas que ce soit correct au niveau linguistique.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Est-ce qu'il y a des objections pour éliminer le mot « et », *and* en anglais ?

Et entre temps, je vais lire la phrase suivante : « Un certain nombre de membres ont fait référence au suivi des autres avis du GAC qui ont été communiqués où le GAC avait exprimé le besoin de trouver une solution mutuellement acceptable pour le cas des candidatures gTLD amazon pour les pays affectés et pour la société Amazon. Les commentaires ont Conseil d'Administration ont reflété les inquiétudes par rapport au fait qu'une solution mutuellement acceptable n'ait pas été trouvée. » Et on ajoute : « Certains membres du GAC ont demandé instamment à toutes les parties d'épuiser tous les

moyens à leur disposition pour faciliter une solution de compromis. »

La Jamaïque s'il vous plaît.

JAMAÏQUE :

Je ne pense pas qu'on puisse éliminer le mot *and*, et, parce que le Conseil d'Administration a fait deux choses : prendre une décision sur la proposition de la société Amazon et ensuite, il a ordonné à l'ICANN de faire quelque chose. Ma recommandation pour que ce soit clair serait peut-être d'utiliser une liste à puces pour dire « Décision une et puis décision deux. » Voilà. Ou mettre des vignettes pour que ce soit plus clair.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien. Pouvons-nous remettre le « et », *and* en anglais.

IRAN :

Pouvez-vous parler plus près du micro s'il vous plaît ? On demandait instamment à toutes les parties d'épuiser, etc. Épuiser, ce terme-là, je ne pense pas que ce soit correct de l'utiliser. Faciliter, arriver à une solution de compromis... Je ne suis pas très sûr. On parlait d'une solution mutuellement acceptable et maintenant, on parle d'une solution de compromis. Nous ne devons pas nous contredire. On a à chaque

fois parlé de solutions mutuellement acceptables et maintenant, on parle de solution de compromis. Il faut être cohérents par rapport aux termes d'on utiliser. Avons-nous vraiment besoin de cette dernière phrase ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :L'idée, c'était faire passer un message constructif par rapport aux étapes à suivre. Mais je m'en remets aux membres du GAC pour voir ce qu'ils en pensent.

La Suisse.

SUISSE :

Merci. C'est moi qui ai proposé cette dernière phrase. Je n'ai pas d'inconvénient pour remplacer solution de compromis par une solution mutuellement acceptable. Le reste du texte semble regarder en arrière et la phrase que j'ai proposée avait pour but de regarder en avant, pour dire que toute les parties, y compris le Conseil d'Administration doivent encore prendre toutes les mesures faisables et nécessaires pour arriver à un compromis ou à une solution mutuellement acceptable. Je ne suis pas très clair par rapport aux termes que l'on doit utiliser mais je pense que la phrase elle-même devrait être incluse.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Jorge de cette clarification. Je vois que Kavouss accepterait de remplacer « solution de compromis » par « solution mutuellement acceptable. »

J'ai les États-Unis, le Brésil et l'Iran. États-Unis s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS : Merci. Je pense que ce qui manque ici, c'est une autre partie de la conversation qui n'est pas reflétée ici, à savoir la réponse du Conseil d'Administration à ces discussions. Et je recommande d'ajouter ici une phrase reconnaissant que l'ICANN a répondu à ces inquiétudes avec un point de vue différent. Je peux proposer un texte pour refléter cette idée.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Je pense que ce serait utile si vous pouvez nous faire parvenir un texte.

Le Brésil.

BRÉSIL : Merci madame la présidente. Le Brésil souhaite proposer, après avoir entendu l'explication du représentant de la Suisse, nous suggérons d'ajouter, après la référence aux différentes parties, une phrase courte qui ferait référence au Conseil d'Administration de l'ICANN. « Certains membres de l'ICANN ont

demandé instamment à toutes les parties, y compris le Conseil d'Administration de l'ICANN, d'épuiser les moyens, etc. »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci le Brésil.

Iran et ensuite le Royaume-Uni.

IRAN :

Merci Manal. Je n'ai pas de problème avec cette proposition faite par le Brésil et par la Suisse. Et donc je suis d'accord pour remplacer « solution de compromis » par « solution mutuellement acceptable ». Je pense que cela reflète les discussions que nous avons eues. On sait qu'il y a d'autres personnes qui ont eu d'autres points de vue. Certaines personnes ont dit une chose, d'autres personnes ont dit autre chose. Mais je ne pense pas que l'on doive inclure le terme « épuiser », *exhaust* en anglais.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci madame la présidente. Je pense que la référence à Dubaï, c'est une citation des fondements de notre communiqué. Donc je suggère deux modifications.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Excusez-moi, Paul. Pouvez-vous parler plus près du micro ?

ROYAUME-UNI : Oui, pardon. Je pense que la citation ici de Dubaï vient des fondements cités dans notre communiqué, non pas de l’avis lui-même. Au lieu de « certains membres », on devrait dire « certains membres ont fait référence aux fondements, aux justifications de... » pour être précis. Et à la fin où l’on dit :« Le GAC exprime... », on devrait peut-être changer la phrase pour dire : « Le GAC reconnaît... » pour être fidèle à ce que dit le texte original.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Paul.

Rob et ensuite, Kavouss. Et Kavouss, entre temps, vous avez suggéré de supprimer le mot « épuiser », *exhaust* en anglais. Si vous avez des propositions, faites-les s'il vous plaît. Rob.

ROBERT HOGGARTH : On vient de me dire que dans la phrase qui commence par « Certains membres du GAC ont demandé instamment aux membres du Conseil d'Administration, etc. », on me dit que le Conseil d'Administration de l'ICANN n'est pas forcément une des

parties qui participent à la négociation. Donc on essaie de trouver un moyen d'exprimer cela sans impliquer par cela que le Conseil d'Administration de l'ICANN fait partie des acteurs qui participent à la négociation.

L'Iran.

IRAN :

Je suis quelque part d'accord avec Rob dans ce sens où le Conseil d'Administration doit faciliter les efforts, mais le Conseil d'Administration ne fait pas partie des négociations. Mais je pense que si nous allons citer quelque chose, on va citer l'avis du GAC et non pas les fondements ou les justifications. Si on va citer ce que l'on a dit, on devrait à mon avis citer l'avis que nous avons rendu. Les justifications, les fondements, ce sont des informations que nous donnons en complément et qui peuvent être utiles pour comprendre notre avis. Ils n'ont pas la même valeur. Donc si l'on fait référence à l'avis, il faut citer l'avis.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci.

Le Brésil.

BRÉSIL : Une question. J'ai vu que dans le communiqué d'Abu Dhabi – et c'est d'ailleurs la pratique que nous suivons d'habitude –, la section dans laquelle nous plaçons l'avis a pour rubrique « Avis du GAC adressé au Conseil d'Administration ». Et ce sont des avis que nous adressons au Conseil d'Administration et il y a également des justifications par rapport aux arguments qui sont à la base de notre avis.

Je ne pense que ce soit nécessaire vraiment d'ajouter ce que le Royaume-Uni vient de suggérer, mon premier point. Les fondements sont séparés de l'avis du GAC.

Mon deuxième point concerne le fait que dans le texte de l'avis, la partie du communiqué concernant l'avis, la partie avis du communiqué d'Abu Dhabi, contient aussi l'expression « solution mutuellement acceptable. » Dans cette partie, le GAC reconnaît qu'il est nécessaire d'arriver à une solution mutuellement acceptable. Donc j'ouvre la possibilité de considérer cette question par les autres membres du GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci le Brésil. Est-ce que vous aviez levé la main, Kavouss ?

IRAN : Je vais écouter ce que les autres ont à dire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : La Suisse.

SUISSE : Je pense que finalement, si nous voulons citer le communiqué d'Abu Dhabi, c'est un communiqué très court. On peut citer et l'avis et l'interprétation ou l'explication. Je ne vois pas de problème à faire cela, à citer les deux choses, et l'avis et les fondements et les justifications.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci. Je pense que c'est une bonne suggestion.

Rob ?

ROBERT HOGGARTH : Sans avoir une expertise dans la matière, je voudrais avoir une clarification par rapport à une question. Dans la page six de la section cinq de l'avis d'Abu Dhabi, il y a le suivi des avis précédents. Ici, il n'y a pas de fondement ou de justification. On reflète donc les discussions sur .amazon. Excusez-moi, Jorge.

SUISSE : Il faudrait afficher le communiqué complet mais ce que j'ai sous les yeux, c'est l'avis et les fondements. Il y a peut-être une autre

partie du communiqué à laquelle vous faites référence mais nous pourrions vérifier tout cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je regarde notre programme et nous allons faire une pause à 15:00. Il est 14:36. Donc je pense qu'on peut laisser cette question en suspens et y revenir plus tard avec une position un peu plus claire. Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Je veux signaler qu'il y a eu une petite modification suggérée à ce texte qui est ici surligné. Corrigez-moi si je me trompe mais je pense que cette modification qui est surlignée vient de l'Inde. Je veux être sûr que j'ai bien compris la modification et je veux que tout le monde soit au courant de cette modification qui est faite.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci d'avoir signalé ceci.

Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Il paraîtrait que nous avons changé le point deux et à mon avis, l'utilisation du mot contentieux, c'est un mot négatif et assez vague. Nous pouvons être plus spécifiques. De quoi parlons-nous ? Nous parlons de chaînes qui comportent une

dimension d'intérêt public. Mais je ne crois pas que l'on doive utiliser le mot contentieux.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Commission européenne. Y a-t-il des commentaires par rapport à cela ? Le Brésil et ensuite le Royaume-Uni.

BRÉSIL : Une suggestion pour exprimer ce que la Commission européenne vient de dire. On pourrait dire « ... des chaînes que le GAC a signalées comme soulevant des problèmes du point de vue des politiques publiques. »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Est-ce qu'on voit cette modification sur l'écran ? « Délégation de chaînes sensibles par rapport auxquelles le GAC a signalé, etc. » Pour tous les collègues, il est très difficile de discuter par rapport au texte alors qu'il change tout le temps. Pour nos discussions, si vous avez des suggestions, je vous prie de les envoyer par courriel hors ligne. Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je suis d'accord avec le commentaire de États-Unis. Cela reflète les discussions des membres du GAC. Mais il faut également faire référence à ce qui a été dit par le Conseil

d'Administration de l'ICANN parce qu'ils ont répondu à notre rapport.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Commission européenne. Le Royaume-Uni va nous fournir un texte. Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Je ne comprends pas vraiment le numéro deux et je chercherais à mieux comprendre. Peut-être que pendant la pause, quelqu'un pourrait m'expliquer. C'est le numéro deux. Donc on croirait que cela vient du communiqué de Dubaï. Et je ne vois rien dans l'avis ou dans les fondements du communiqué de Dubaï qui puisse éviter la possibilité, etc. Peut-être que j'ai mal compris. Donc j'aimerais avoir des clarifications par rapport à ce que veut dire ce point deux.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci. Mettons ce texte en pause. Je pense que tout le monde a exprimé son point de vue. On devrait comparer ce texte avec ce que dit le communiqué d'Abu Dhabi pour voir où nous allons placer les différents éléments. Nous allons donc faire une pause un petit peu plus longue pour prendre le café et rédiger ces textes.

partie. Donc on dit un, deux, trois ; moi, j'ajouterais ici « *and* » et cela aurait plus de sens.

Et en fait, j'ai souhaité prendre la parole parce que je pensais que vous alliez mettre cela en pause et qu'on allait passer à la réponse du groupe de travail des régions faiblement desservies puisqu'on a parlé d'un texte que j'aimerais partager et inclure. J'interviendrai donc quand vous en aurez fini avec ce point. Faites-le-moi savoir.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci à Trinité-et-Tobago.

La Commission européenne, l'Inde... Excusez-moi. L'Argentine d'abord puis la Commission européenne puis l'Inde.

ARGENTINE : Merci Manal. Olga Cavalli de l'Argentine.

Je vais être très brève. Je soutiens ce qu'a dit la Suisse parce que les deux parties sont liées au rôle de facilitation pour trouver une solution mutuellement acceptable. Donc peut-être que là, on peut faire le lien entre les deux paragraphes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci à l'Argentine.

La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci. Je pense qu'étant donné qu'on a un et deux, il y a en fait trois points qui sont abordés dans ces deux paragraphes – en fait les trois paragraphes. Le premier paragraphe porte sur la citation exacte comme l'a dit l'Argentine, deuxième paragraphe sur le fait que certains membres du GAC, etc. et cela, c'est tout à fait différent donc c'est un paragraphe à part, cela ne fait pas partie de la citation, et troisième paragraphe sur le fait d'écarter la possibilité de, éluder la possibilité de, etc.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Commission européenne.

INDE : Rahul Gosain, représentant de l'Inde au micro.

Pour revenir sur ce qu'a dit le représentant de la Suisse qui a dit que... En fait, ce qu'il voulait dire, c'est qu'il s'agit d'un paragraphe qui regarde vers l'avenir alors que les autres regardent vers le passé. Donc la possibilité pour .amazon de créer un précédent, etc. cela, c'est pour l'avenir. Peut-être qu'on pourrait décider de passer à « ont exprimé leurs préoccupations par rapport à cela. » parce qu'en fait, le premier point a à voir

avec la décision récente du Conseil d'Administration. Donc lorsqu'il s'agit de plusieurs préoccupations exprimées, l'une, c'est la décision récente du Conseil d'Administration du 17 avril, etc., y compris la possibilité que le résultat dans l'affaire .amazon devienne un précédent. Vous comprenez ce que je veux dire ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Oui, merci.

Nous invitons les autres collègues du GAC qui ont des commentaires à faire sur cette partie à se réunir pendant la pause-café pour essayer de se mettre d'accord sur une rédaction.

Si vous êtes d'accord, nous allons passer maintenant à la partie suivante.

J'avais un commentaire si vous me le permettez. On fait la liste de tous les points abordés avec le Conseil d'Administration et on est en train de spécifier qu'on a abordé le .amazon avec certaines explications en disant que soit on doit fournir d'autres informations où il y a une section intitulée questions d'intérêt pour le GAC ou questions pertinentes importantes pour le GAC, donc peut-être qu'il vaudrait mieux passer toute cette section sous l'intitulé « Questions importantes pour le GAC » parce que

je pense que sinon, cela retire de l'importance aux autres questions qu'on a abordées avec le Conseil d'Administration.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Ashley, représentante des États-Unis.

Je voulais noter la chose suivante. Je crois qu'on avance. Mais on est un peu préoccupés parce qu'on a le sentiment qu'on s'éloigne d'un récapitulatif factuel de la teneur des discussions. Alors peut-être que je me trompe, je ne sais pas, mais je veux être sûre qu'on essaie d'être aussi factuels que possible pour ce qui est de la restitution de notre conversation avec le Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Donc vous voulez le maintenir sous l'intitulé « Réunion avec le Conseil d'Administration » ?

ÉTATS-UNIS : Je peux envisager quoi que ce soit. Mais je veux être sûre que c'est bien ce dont on a parlé avec le Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'accord, je comprends.

Kavouss.

IRAN :

Oui. J’aurais tendance à dire qu’effectivement, vous avez raison, on a plusieurs points dans ces vignettes. Or, on se concentre sur la dernière vignette. Sinon, on a l’impression qu’on néglige les autres points.

Je pense que pour ce qui est de la discussion sur les codes à deux caractères, on a quelque chose, pour ce qui est du renforcement des capacités aussi. Pour le renforcement des capacités des régions faiblement desservies, là, il faudrait ajouter quelque chose si les personnes concernées souhaitent proposer un texte. Il faut revoir un petit peu cette partie.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Kavouss. Alors comme je l’ai dit, c’est une suggestion que je soumets à votre considération.

Karel, vous souhaitez intervenir.

TRINITÉ-ET-TOBAGO :

C’est sur le texte suggéré. En fait, cela vient de la discussion avec le Conseil d’Administration par rapport au renforcement de capacités. Moi, j’en envoyé à Fabien un texte sur lequel le groupe de travail s’est mis d’accord – et je suis tout à fait disposé à le

lire. Cela ne concerne pas l'affaire .amazon. Est-ce que vous souhaitez que je lise ce texte maintenant ou est-ce que vous voulez que j'attende qu'on en ait fini avec l'examen de ce point ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Donc ce n'est pas sur la version qui est affichée à l'écran en ce moment, n'est-ce pas ? Alors peut-être qu'on pourrait l'avoir après ?

TRINITÉ-ET-TOBAGO : Ce n'est pas long. Je peux peut-être le lire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Je pense qu'il vaut mieux voir le texte s'ils veulent faire des commentaires. C'est plus simple de le voir à l'écran.

L'Iran.

IRAN : Alors je vais répéter ma suggestion. On a six vignettes dans la liste. Donc d'abord, on laisse les six points et si pour des points on a à développer, on développe. Au point six, .amazon, il faut bien faire la distinction entre ces points. Donc d'abord, il faut donner l'intitulé puis y revenir parce qu'on a eu des discussions aussi sur les codes à deux caractères. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose mais en tout cas, il faut que ce

soit distinct. Il faut qu'il y ait une séparation et lier les intitulés avec les textes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je suis d'accord avec vous mais j'essayais de faire en sorte que notre exercice soit plus simple. Plutôt que de rédiger sur chacun des intitulés, ce qui va impliquer du temps et des discussions, je proposais de placer la discussion sur le .amazon ailleurs. Mais là encore, je vous propose d'en parler pendant la pause-café en attendant.

J'aimerais passer à la section suivante. Nous avons un texte soumis par Ana concernant notre réunion avec l'ALAC. « Le GAC et l'ALAC se sont mis d'accord pour continuer à étendre le groupe focus sur le renforcement des capacités. »

FABIEN BETREMIEUX : Manal, on est en train d'apprendre en fait. Là, on fait des changements au texte et on s'aperçoit que nos noms apparaissent sur la droite. Donc on essaie de ne pas interférer dans votre lecture avec le texte mais bon, on est en train de découvrir un petit peu.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Oui. Comme vous l’avez bien dit Fabien, on est tous en train d’apprendre. Donc effectivement, il y a un mouvement du curseur ici qui indique un message et qui sème un petit peu le doute dans notre lecture.

IRAN : Il est question ici dans le texte d’étendre le groupe focus sur le renforcement de capacités. On veut étendre quoi ? Le mandat, le domaine d’activités de ce groupe de travail pour couvrir également etc. Qu’est-ce qu’on veut étendre exactement ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Ana, est-ce que vous êtes d’accord pour apporter des précisions ici ? Donc étendre le groupe focus sur le renforcement de capacités, mais d’étendre quoi exactement ? On ne veut pas trop rallonger le texte.

IRAN : Pour couvrir aussi ou pour inclure et là, vous indiquez ce que vous voulez inclure aussi.

PORTUGAL : Je pense que l’important ici, c’est que la discussion conjointe sur la série possible de nouveaux gTLD doit être faite.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Vous pourriez vous rapprocher du micro s'il vous plaît ?

PORTUGAL :

Je pense que ce qu'on veut dire ici, c'est qu'il y a une discussion conjointe sur une série potentielle de nouveaux gTLD qui aura lieu, qui a déjà lieu dans le cadre du groupe focus du GAC qui existe déjà. En effet, on a convenu qu'il y aurait des discussions entre le GAC et l'ALAC sur cette question, on est bien d'accord. Donc l'idée ici, ce n'était pas de créer un autre groupe de travail mais d'utiliser celui qui existe déjà, ce groupe focus. Donc je ne comprends pas bien.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Est-ce qu'on peut passer à la section surlignée suivante concernant la réunion avec la GNSO ? Le nouveau texte est le suivant : « Une intervention soulignait un appel à la GNSO pour créer un cadre formel pour le suivi législatif qui refléterait les réglementations nationales applicables aux procédures opérationnelles de l'ICANN et actualisées dans la coopération avec les États. » Y a-t-il des commentaires sur ce texte tel qu'il figure à l'écran ?

PÄR BRUMARK : Est-ce qu'on peut revenir à la réunion avec la ccNSO ? Je voudrais revenir sur ce point. En effet, plusieurs fois, la connexion entre les ccTLD et l'ISO 3166 a souvent été soulignée.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Excusez-moi, vous vouliez ajouter quelque chose à la section ccNSO ?

PÄR BRUMARK : Oui. Il a été dit à plusieurs reprises qu'il y a un lien entre le ccTLD et la norme ISO 3166 qui a été souligné. Je le dis à plusieurs reprises.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Voilà. C'est ce que vous vouliez voir dans le texte ? Bien. Y a-t-il des commentaires là-dessus ? Bien.

Alors nous revenons à la partie qui concerne la GNSO. Je pense que l'initiative de suivi législatif, c'est une initiative de l'ICANN. Je ne suis pas bien sûre de ce qu'on demande de la part de la GNSO. Je sais qu'on essaie de voir de quelle manière nous pouvons coopérer avec la GNSO à ce niveau-là, mais je pense que le texte tel qu'il figure à l'écran donne une autre impression.

L'Iran.

IRAN : En fait, on a parlé de deux choses. La première, c'est ce qui a été dit par le PDG de l'ICANN et le Conseil d'Administration par rapport au EPDP. Et une option de travail possible serait que l'organisation ICANN ou le Conseil d'Administration de l'ICANN fasse office de responsable centralisé du traitement des données, cela, en fonction des réglementations et législations. Cela d'un côté. Or, le texte que vous avez à l'écran, c'est autre chose.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : En fait, on essaie de refléter notre réflexion avec la GNSO, pas avec le Conseil d'Administration.

IRAN : Oui, cela venait de la GNSO qui nous a dit qu'il y aurait un suivi des réglementations et législations. Et là, je ne comprends pas bien pourquoi on a mélangé les sujets.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Ils n'ont pas dit qu'ils allaient le faire. Ils étaient en train de faire référence à ce dont l'ICANN dispose déjà.

La Russie.

RUSSIE : Un commentaire pour préciser un peu le sens de cette intervention et de ce texte.

Même avant le RGPD, les parties contractantes de la Russie avaient quelques difficultés par rapport aux procédures opérationnelles en vigueur à l'ICANN qui ne sont pas totalement en conformité avec la législation russe. Et grâce à l'Union européenne, après le RGPD, nous avons appris un bon enseignement parce que l'ICANN a commencé à se montrer plus souple en termes de conformité vis-à-vis des législations locales. Donc on a initié ce dialogue à l'ICANN.

Mais je pense qu'il serait utile qu'un cadre ou une procédure de travail plus formelle soit créée. Et d'ailleurs, la GNSO a été l'une des principales communautés à mettre en place ce genre de choses pour prendre en considération cela. Nous pensons qu'il serait utile qu'un tel cadre ou une telle procédure soit mise en place. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci à la Russie. J'ai du mal à comprendre. C'est une demande formulée à la GNSO elle-même.

Dernière demande de parole et ensuite, j'aimerais qu'on ait une pause pour avoir la possibilité d'aller prendre un café. Puis on va

se réunir de nouveau. Veuillez vous présenter s'il vous plaît monsieur.

BOTSWANA :

Dans la discussion, j'ai cru comprendre que la question du suivi de la législation pourrait avoir une incidence sur le WHOIS parce qu'on dit que dans la mesure où il y a le RGPD, il faut voir la législation qui peut avoir une incidence là-dessus. C'est pourquoi on parle d'un suivi législatif. Et on en a parlé pendant cette discussion.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci au Botswana.

Rob ?

ROBERT HOGGARTH :

À mesure que la journée avance, j'ai l'impression que vous m'appellez et que votre ton est de moins en moins gentil, Manal.

Il m'a été indiqué que peut-être dans la proposition russe, ce n'était pas une suggestion de la GNSO mais de l'organisation ICANN. Et peut-être qu'il faudrait refléter cela dans la proposition.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Rob et ne le prenez pas personnellement vous savez. Le ton, ce n'est pas quelque chose de personnel.

Alors faisons une petite pause et revenons aussi joyeux et contents que possible. Soyez de retour s'il vous plaît à 15:30. Et si on peut en profiter pour essayer de surmonter nos différents et revenir avec un texte convenu, ce serait très bien.

IRAN : J'aimerais savoir comment cela fonctionne. Est-ce qu'on parle d'un cadre pour une législation et un suivi des réglementations nationales de 193 pays exactement ? Comment cela fonctionne, ce cadre ? Merci. Peut-être que Rob pourrait m'éclairer ?

ROBERT HOGGARTH : Je vais attirer votre attention et vous rediriger vers Nigel Hickson par rapport aux objectifs. Moi, étant donné que je ne suis pas expert en la matière, j'aurais tendance à dire que le concept de ce mécanisme de suivi législatif, cela fait partie d'une initiative plus large de l'organisation ICANN pour augmenter la relation et les rapports avec les gouvernements. La GNSO a ses propres intérêts particuliers par rapport au type de mécanismes de suivi et autres outils qui existent dans les activités gouvernementales. Mais cela s'inscrit dans un intérêt plus large qu'à l'organisation ICANN pour étendre les canaux de communication. Mais veuillez

vous adresser à Nigel Hickson parce que je n'ai pas l'expertise suffisante pour vous donner plus de détails sur cette question. Mais Nigel se fera un plaisir d'y répondre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci à tous. Je vois déjà que le café est servi sur ma gauche dans le jardin, donc profitez-en et essayez de travailler sur le texte. Nous nous retrouvons à 15:30. Et si on a besoin de plus de temps pour la rédaction, à condition qu'on progresse, je vous donnerai plus de temps. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]